



Communiqué de presse

29 janvier 2020

La FCPE Loire demande l'ajournement des épreuves E3C.

5, Allée Jean Racine
42100 ST-ETIENNE

Tél. 04.77.25.26.47

fcpe.cdpe.42@wanadoo.fr

Dès l'origine, la FCPE nationale a alerté sur la mise en place de cette réforme réalisée hors de toute concertation.

Les premières épreuves communes de contrôle continu E3C du nouveau baccalauréat ont débuté dès le 20 janvier dans la Loire.

Réforme réalisée contre l'avis de l'ensemble des corps des parties prenantes du CSE (Conseil Supérieur d'Education).

Comme nous l'avions déjà pointé, nous constatons aujourd'hui que le déroulement des E3C se fait de manière inéquitable et chaotique dans les lycées :

- Iniquité de traitement entre lycéens : calendrier échelonné avec sujets et corrections susceptibles d'être connus à l'avance pour certains.
- Niveau de surveillance et d'organisation différent, création d'un climat anxiogène (incertitude liée à l'organisation instable).
- Pénalisation des autres niveaux qui doivent poursuivre dans l'avancée de leur programme : cela entraîne une rupture du Service Public concernant les heures obligatoires d'enseignement.
- Cela occasionne des situations d'insécurité, en atteste l'intervention des forces de l'ordre aux abords de certains lycées.

Compte tenu de l'inégalité territoriale flagrante du déroulement de ces épreuves E3C, la FCPE 42 demande leur ajournement.

Catherine LIMOUSIN,
Présidente FCPE Loire.